# Annexe 2 au Communiqué de presse

# Chronologie des événements 1996 - 2001

6 décembre 1992 : Suite au « non » du souverain suisse aux contrats de l'Espace économique européen, la convention bilatérale de trafic aérien entre la Suisse et l'Union Européenne (partie intégrante de l'EEE) est bloquée. Swissair se voit ainsi empêché d'accéder librement au marché européen.

**1993:** Le projet « Alcazar », qui prévoyait le regroupement de Swissar, Austrian Airlines, SAS et KLM, est abandonné.

**14 décembre 1994:** Le conseil d'administration approuve la requête d'acquisition d'une participation de 49 % dans Sabena au prix de CHF 426 millions (y. c. accord d'un prêt d'un montant de BEF 4 milliards resp. CHF 159 millions à la société holding étatique belge).

#### **Exercices 1996/97**

Mai 1997: Fondation de Flightlease. Elle sert à SAirGroup de société de leasing qui achète des avions puis les reloue au groupe.

**Automne 1997:** McKinsey & Co. est mandaté avec le développement d'une « Multipartnership-Strategy ». De ce projet résulte la stratégie Hunter.

# Exercice 1998

19 janvier 1998: Le comité du conseil d'administration de SAirGroup se décide pour la stratégie Hunter, sur requête de la direction du groupe.

20 mars 1998 : Le « Qualiflyer Group » est fondé et l'accord d'alliance signé.

**Juillet 1998 :** SAirLines acquiert une participation de 34 % dans la compagnie aérienne Volare au prix de ITL 5 milliards.

**Septembre/octobre 1998 :** SAirLines acquiert une participation de 49 % dans Air Littoral au prix de FRF 132 millions.

**26 octobre 1998 :** SAirLines acquiert une participation indirecte de 49.9 % dans Air Europe au prix de CHF 150 millions.

Octobre 1998: SAirLines acquiert 49.9 % du groupe LTU au prix de DEM 1'098 millions.

## Exercice 1999

**Février 1999 :** SAirLines acquiert une participation de 49.5 % dans AOM Participations S.A. au prix de FRF 422 millions.

**Juin 1999 :** SAirLines Europe B.V. acquiert une participation de 20 % dans South African Airways (SAA) au prix de USD 230 millions.

Juin 1999: Gate Gourmet General Partnership, Delaware, acquiert la société catering Dobbs USA au prix de USD 681 millions. Puis Dobbs UK est acquis pour USD 55 millions. En outre, USD 45 millions sont payés pour la marque (trademark). Le prix d'achat total de USD 781 millions est en grande partie financé par un emprunt de SAirGroup Finance (NL) B.V. d'un montant de EUR 400 millions. Peu de temps après, ce financement est remplacé par un emprunt de SAirGroup Finance (USA) Inc. d'un montant de USD 300 millions.

**16/17 septembre 1999 :** Le conseil d'administration approuve la recapitalisation de Air Littoral avec FRF 600 millions.

**Novembre 1999 :** SAirLines Europe B.V. acquiert une participation de 37.6 % dans LOT Polish Airlines au prix de USD 183 millions.

**16 décembre 1999 :** Le conseil d'administration approuve une ligne de crédit pour LTU se montant à DEM 300 millions.

### Exercice 2000

**25 avril 2000 :** Le conseil d'administration est informé qu'il fallait conclure un term sheet avec l'Etat belge pour l'acquisition d'une part supplémentaire de 37.75 % dans Sabena (participation totale 85 %).

A partir de juillet 2000 : Réunion d'activités substantielles de Swissair et de Sabena dans une Airline Management Partnership (AMP).

**Août 2000 :** A l'occasion de la conférence de presse relative au rapport semestriel 2000, SAirGroup s'attend à un bénéfice de CHF 200 millions pour l'exercice 2000.

17 août 2000 : Le conseil d'administration approuve l'assainissement et la restructuration de LTU. Il en résulte, à la charge de SAirGroup, une contribution d'assainissement d'un montant de CHF 498 millions.

17 août 2000 : Le rapport « Shield » établi par McKinsey & Co. montre la situation financière du groupe et expose un manque de financement de l'ordre de CHF 3.25 à CHF 4.45 milliards.

21 septembre 2000 : Au conseil d'administration sont présentées les possibilités d'un rapprochement avec Alitalia (Projet « Vodka »). Le conseil d'administration décide que le projet doit être poursuivi et qu'une participation inférieure à 50 % est indiscutable.

22 novembre 2000 : Le conseil d'administration discute des scénarios de sortie relatifs aux participations de compagnies aériennes, se basant sur le projet « Chess » de l'entreprise de conseil Roland Berger.

**14 décembre 2000 :** Le conseil d'administration constate qu'il manque à SAirGroup les moyens de constituer la « quatrième force » et que la stratégie doit être adaptée.

**Décembre 2000 :** AOM Participations S.A. effectue une augmentation de capital d'un montant de FRF 1'994 millions dans le but d'acquérir une participation dans Air Liberté et comme mesure de restructuration. Cette augmentation de capital est proportionnellement financée par l'actionnaire SAirLines (49.5 % correspondant à FRF 987 millions). La part de l'actionnaire majoritaire Taitbout Antibes B.V. se montant à FRF 1'007 millions est garantie par SAirGroup.

#### Exercice 2001

**20 janvier 2001 :** Le conseil d'administration décide de se tenir à la stratégie duale et de renoncer à de nouvelles participations ainsi que de se séparer du CEO. En même temps, il approuve le recapitalisation de Sabena (part de SAirGroup EUR 150 millions). Eric Honegger prend dès lors en charge la fonction de CEO du groupe ad intérim.

**25 janvier 2001 :** SAirGroup et l'Etat belge s'engagent à recapitaliser Sabena avec EUR 150 millions resp. EUR 100 millions en espèces. SAirGroup convient un accord avec l'Etat belge concernant l'augmentation de la participation dans Sabena à 85 %.

**15 mars 2001 :** Mario A. Corti prend en charge la fonction de président et délégué du conseil d'administration.

2 avril 2001: SAirGroup communique une perte du groupe de CHF 2'855 millions pour l'année 2000.

**12 avril 2001 :** Le conseil d'administration est informé au sujet de la confirmation d'une ligne de crédit d'un montant de CHF 1 milliard par Crédit Suisse, Deutsche Bank et Citibank.

25 avril 2001 : L'assemblée générale est informée au sujet de la confirmation par Crédit Suisse, Deutsche Bank et Citibank d'une ligne de crédit se montant à CHF 1 milliard.

**25 avril 2001 :** L'assemblée générale approuve les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2000 avec un résultat du groupe de CHF –2,885 milliard. En outre, elle vote en faveur de faire exécuter un contrôle spécial à la demande de la Confédération et des cantons.

Mai 2001 : Le chef financier du groupe est destitué de sa fonction.

- 27 juin 2001: Le conseil d'administration nomme un nouveau chef financier du groupe.
- **30 juin 2001 :** SAirGroup s'engage à participer à un plan de restructuration de Air Littoral avec un montant total de FRF 850 millions. En même temps, SAirLines vend sa participation de 49 % dans Air Littoral au prix de FRF 1 à Marc Dufour.
- **31 juillet/1**<sup>er</sup> **Auût 2001 :** SAirGroup convient son désengagement des participations aux compagnies aériennes AOM/AirLiberté. Dans le cadre du plan de restructuration approuvé par le tribunal commercial de Créteil, France, SAirGroup s'engage à participer à l'assainissement avec un montant de FRF 1'250 millions ainsi qu'à honorer les tickets déjà payés d'AOM Minerve S.A.
- **2 août 2001 :** SAirGroup et l'Etat belge s'engagent à mettre à disposition de Sabena des liquidités se montant à EUR 258 millions, resp. 172 millions. En même temps, la convention du 25 janvier 2001 relative à l'augmentation de la participation à 85 % par SAirGroup est annulée.
- **30 août 2001 :** Le rapport semestriel au 30 juin 2001 montre des fonds propres à hauteur de CHF 555 millions et une quote-part des fonds propres de 2.55 %. La perte semestrielle s'élève à CHF 234 millions. La vente de Swissport et de Nuance est annoncée, dans le but de renforcer la liquidité et la part des fonds propres.
- 17 septembre 2001 : Le directeur du département fédéral des finances (DFF) est informé par SAirGroup que le groupe pourrait se trouver en défaut de paiement à partir de début octobre 2001. La liquidité n'est assurée, du point de vue de SAirGroup, qu'avec le soutien de la confédération dans le cadre d'une garantie de CHF 1 milliard.
- 22 septembre 2001 : Le projet « Swiss Air Lines » (regroupement de Swissair et Crossair) est présenté au président de la confédération et au chef du DFF.
- **29 septembre 2001 :** Le conseil d'administration est informé que la société holding ne pourrait plus honorer ses engagements à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2001.
- **30 septembre 2001 :** Le conseil d'administration décide de demander le sursis concordataire pour SAirGroup, SAirLines, Flightlease et Swissair dans le but de protéger les créanciers.
- 29 et 30 septembre 2001 : Le concept dénommé projet « Phoenix » est élaboré et adopté. Celui-ci prévoit l'acquisition des actions Crossair (détenues par SAirGroup) par les banques UBS et CSG. Le consortium bancaire, composé par UBS et CSG, se déclare prêt à acquérir sans délai les actions Crossair au cours boursier pour autant que le produit de la vente ne soit utilisé que jusqu'au 3 octobre pour les activités de trafic aérien.
- Soirée du 1<sup>er</sup> octobre 2001 : Le public est informé au sujet de l'intention de vente des actions Crossair à UBS et CSG, de l'acquisition de certaines activités de trafic aérien de Swissair par Crossair ainsi que des demandes de sursis concordataires prévues pour SAirGroup, SAirLines et Flightlease.

2 octobre 2001 : En fin d'après-midi, le transfert des actions Crossair a lieu. Le prix d'achat est crédité sur le compte de SAirLines après l'arrêt des activités de trafic aérien.

2 octobre 2001 : Comme les directives relatives à la restriction du temps de travail pour le personnel volant ne peuvent plus être respectées, les activités de trafic aérien sont arrêtées à 15.35 h et le Conseil fédéral est informé.

4 octobre 2001 : Les demandes de sursis concordataires pour SAirGroup, SAirLines et Flightlease sont déposées.